

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 159 allouant une somme de 30.000 francs à M. Abdillahi Good.

n° 159

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 février 1948

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1948

Date du numéro
29 février 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'accident survenu le 4 juin 1947 au nommé Abdillahi Good, ouvrier électricien aux travaux publics, dont la responsabilité a été établie

Vu la lettre n° 2/1, T, en date du 15 janvier 1948, de M. l'inspecteur du travail

Vu le certificat médical de M. le médecin lieutenant-colonel Charpentier en date du 15 janvier 1948

Vu les dommages matériels subis par l'intéressé au cours de cet accident

Sur proposition du chef du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est allouée une somme de 30.000 francs au nommé Abdillahr Good, à titre d'indemnité en compensation des dommages matériels subis au cours d'un accident survenu pendant l'exécution des réparations au service météorologique.

Art. 2, — L'acceptation de cette somme implique la renonciation de la victime

Art. 3

— L'imputation de la dépense sera faite sur les crédits du budget local 1947,

chapitre 16, article 2, paragraphe 1°,

Art. 4

La présente décision sera publiée et communiquée partout et besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.